

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique relative à l'élaboration du zonage pluvial des 143 communes de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Par arrêté N°CUGR-8330-2022-02 du 10 Novembre 2022, la Communauté Urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage pluvial des 143 communes.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 39 jours :

**du mardi 29 Novembre 2022 à 9h00  
au vendredi 6 Janvier 2023 à 16h00**

- Pôle Beine-Bourgogne : Beine-Nauroy, Berru, Bourgogne-Fresne, Caurel, Lavannes, Nogent-l'Abbesse, Pomacle, Witry-lès-Reims
- Pôle Champagne Vesle : Aubilly, Bouilly, Bouleuse, Branscourt, Châlons-sur-Vesle, Chamery, Chenay, Coulommes-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courmas, Courtagnon, Écueil, Faverolles-et-Coëmy, Germigny, Gueux, Janvry, Jouy-lès-Reims, Les Mesneux, Méry-Prémecy, Muizon, Ormes, Pargny-lès-Reims, Rosnay, Sacy, Saint-Euphraise-et-Clairizet, Savigny-sur-Ardres, Sermiers, Serzy-et-Prin, Thillois, Treslon, Trigny, Ville-Dommange, Vrigny
- Pôle Fismes Ardre et Vesle : Arcis-le-Ponsart, Baslieux-lès-Fismes, Bouvancourt, Breuil-sur-Vesle, Courlandon, Courville, Crugny, Fismes, Hourges, Jonchery-sur-Vesle, Magneux, Montigny-sur-Vesle, Mont-sur-Courville, Pévy, Prouilly, Romain, Saint-Gilles, Unchair, Vandeuil, Ventelay
- Pôle Nord Champenois : Berméricourt, Brimont, Cauroy-lès-Hermonville, Cormicy, Courcy, Hermonville, Loivre, Merfy, Pouillon, Saint-Thierry, Thil, Villers-Franqueux
- Pôle Reims Métropole : Bétheny, Bezannes, Cernay-lès-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinquieux, Trois-Puits, Villers-aux-Nœuds
- Pôle Rives de la Suippe : Aubérive, Bétheniville, Dontrien, Époye, Pontfaverger-Moronvilliers, Prosnes, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Selles, Vaudesincourt
- Pôle du Tardenois : Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Ville-en-Tardenois
- Pôle Vallée de la Suippe : Auménancourt, Bazancourt, Boulton-sur-Suippe, Heutrégiville, Isles-sur-Suippe, Saint-Étienne-sur-Suippe, Warmeriville
- Pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : Beaumont-sur-Vesle, Billy-le-Grand, Chigny-les-Roses, Les Petites-Loges, Ludes, Mailly-Champagne, Montbré, Rilly-la-Montagne, Sept-Saulx, Trépail, Val-de-Vesle, Vaudemange, Verzenay, Verzy, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Marmery

L'Autorité Environnementale a décidé de soumettre le zonage pluvial à évaluation environnementale, et a fait part de ses remarques qui ont été intégrées au dossier d'enquête publique.

Une commission d'enquête a été désignée avec Monsieur Alain JAQUINET, Ingénieur en chef de la fonction publique territorial retraité, désigné en qualité de Président, Madame Danièle DENYS et Monsieur Jean-Louis MARCEAU membres titulaires.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé dans chacun des sièges des Pôles Territoriaux et pour le pôle Reims Métropole à l'Hôtel de Ville de Reims, aux heures et jours habituels d'ouverture :

- **Pôle Beine-Bourgogne, Place de la Mairie – 51420 WITRY-LES-REIMS :**  
du Lundi au Jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et les Vendredis de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **Pôle Champagne-Vesle, 18 rue du Moutier – 51390 GUEUX :**  
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **Pôle Fismes Ardre et Vesle, 10 rue René Letilly – 51170 FISMES :**  
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **Pôle Nord Champenois, 2 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 51220 CAUROY-LES-HERMONVILLE :**  
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Pôle Reims Métropole, 9 place de l'Hôtel de Ville - Esplanade Simone Veil – 51100 REIMS :**  
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h30 et les Samedis de 9h00 à 12h00
- **Pôle Rives de la Suippe, 2 rue de Nayeux – 51490 PONTFAVERGER :**  
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 les Mercredis
- **Pôle Tardenois, 9 rue des Quatre Vents – 51170 VILLE-EN-TARDENOIS :**  
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00
- **Pôle Vallée de la Suippe, BP 2 – 19 rue Gustave Haguénin – 51110 BAZANCOURT :**  
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12 h00 et de 15 h00 à 18 h00
- **Pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, Place de la République – 51500 RILLY-LA-MONTAGNE :**  
du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et les Vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Il sera également consultable sur le site dédié : <https://www.grandreims.fr/les-publications-legales/enquetes-et-consultations-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier, les adresser par courrier postal à : Monsieur Le Président de la commission d'enquête, Communauté Urbaine du Grand Reims – CS 80036 – 51722 REIMS, ou par courriel à l'adresse suivante : [WEBEAU@reimsmetropole.fr](mailto:WEBEAU@reimsmetropole.fr), ou les saisir de manière dématérialisée sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.grandreims.fr/les-publications-legales/enquetes-et-consultations-publiques>

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public les jours et heures suivants :

- le mardi 29 Novembre 2022 de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de ville de Reims pour le Pôle REIMS METROPOLE (ouverture de l'enquête)
- le mardi 29 Novembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle FISME, ARDRE ET VESLE
- le mardi 29 Novembre 2022 de 15h00 à 18h00 au siège du Pôle VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS
- le mardi 29 Novembre 2022 de 14h00 à 16h00 au siège du Pôle CHAMPAGNE VESLE
- le mercredi 30 Novembre 2022 de 9h00 à 11h00 au siège du Pôle RIVES DE LA SUIPPE
- le mercredi 30 Novembre 2022 de 13h30 à 15h30 au siège du Pôle BEINE BOURGOGNE
- le mercredi 30 Novembre 2022 de 16h00 à 18h00 au siège du Pôle VALLEE DE LA SUIPPE
- le lundi 05 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS
- le lundi 05 Décembre 2022 de 15h00 à 18h00 au siège du Pôle du TARDENOIS
- le mardi 06 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle CHAMPAGNE VESLE
- le mardi 06 Décembre 2022 de 14h00 à 16h00 à l'Hôtel de ville de Reims pour le Pôle REIMS METROPOLE
- le mardi 06 Décembre 2022 de 15h00 à 18h00 au siège du Pôle FISMES ARDRE ET VESLE
- le mercredi 07 Décembre 2022 de 16h00 à 18h00 au siège du Pôle BEINE BOURGOGNE
- le mercredi 07 Décembre 2022 de 13h00 à 15h00 au siège du Pôle RIVES DE LA SUIPPE
- le jeudi 08 Décembre 2022 de 9h00 à 11h00 au siège du Pôle VALLEE DE LA SUIPPE
- le vendredi 09 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle NORD CHAMPENOIS
- le mardi 13 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle NORD CHAMPENOIS
- le mardi 13 Décembre 2022 de 13h00 à 15h00 au siège du Pôle VALLEE DE LA SUIPPE
- le mercredi 14 Décembre 2022 de 15h00 à 18h00 à l'Hôtel de ville de Reims pour le Pôle REIMS METROPOLE
- le jeudi 15 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle du TARDENOIS
- le jeudi 15 Décembre 2022 de 14h00 à 16h00 au siège du Pôle VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS
- le vendredi 16 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle FISMES ARDRE ET VESLE
- le vendredi 16 Décembre 2022 de 15h00 à 18h00 au siège du Pôle CHAMPAGNE VESLE
- le mardi 20 Décembre 2022 de 9h00 à 11h00 au siège du Pôle du TARDENOIS
- le mardi 20 Décembre 2022 de 15h00 à 18h00 au siège du Pôle NORD CHAMPENOIS
- le jeudi 22 Décembre 2022 de 9h00 à 11h00 au siège du Pôle RIVES DE LA SUIPPE
- le jeudi 22 Décembre 2022 de 10h00 à 12h00 au siège du Pôle CHAMPAGNE VESLE
- le jeudi 22 Décembre 2022 de 14h00 à 16h00 au siège du Pôle BEINE BOURGOGNE
- le jeudi 22 Décembre 2022 de 14h00 à 16h00 au siège du Pôle FISME ARDRE ET VESLE
- le mardi 03 Janvier 2023 de 09h00 à 11h00 au siège du Pôle VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS
- le mardi 03 Janvier 2023 de 14h00 à 16h00 au siège du Pôle NORD CHAMPENOIS
- le mercredi 04 Janvier 2023 de 9h00 à 11h00 au siège du Pôle du TARDENOIS
- le mercredi 04 Janvier 2023 de 16h00 à 18h00 au siège du Pôle RIVES DE LA SUIPPE
- le vendredi 06 Janvier 2023 de 9h00 à 11h00 au siège du Pôle VALLEE DE LA SUIPPE
- le vendredi 06 Janvier 2023 de 14h00 à 16h00 au siège du Pôle BEINE BOURGOGNE (clôture de l'enquête)
- le vendredi 06 Janvier 2023 de 14h00 à 16h00 à l'Hôtel de ville de Reims pour le Pôle REIMS METROPOLE (clôture de l'enquête)

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire en place et devra respecter les consignes en vigueur (par exemple : se munir d'un masque, se laver les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique) avant de consulter le dossier et/ou registre d'enquête, se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre, respecter les règles de distanciation sociale.

Le rapport du Président de la commission d'enquête comportant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, au siège de la Communauté Urbaine du Grand Reims 3 rue Eugène Desteuque 51100 REIMS.

Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté dont le public trouvera copie sur les panneaux d'affichage des sièges des neuf Pôles Territoriaux et des 143 mairies qui composent la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS. Les informations seront également consultables sur le site internet de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.

La présidente de la communauté urbaine du Grand Reims